



PRODUIRE ET TRAVAILLER EN FRANCE MODE D'EMPLOI

**15 LEVIERS À ACTIONNER SIMULTANÉMENT
POUR RESTAURER LE SOCLE INDUSTRIEL FRANÇAIS**

Rapport de **M. Olivier LLUANSI** pour le
Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (METI)
Avec les éclairages de **REXECODE**

Juin 2025

Introduction : Pour l'indépendance et la prospérité française, un seul « mode d'emploi », celui de la compétitivité.	3
Présentation de la démarche.	5
L'analyse de REXECODE : Un choc d'attractivité pour réussir la réindustrialisation.	7
## Ces initiatives qui ne coûtent rien (de plus) au budget de l'État.	9
1. Le potentiel inexploité des territoires.	9
2. Le défi de la disponibilité du foncier industriel.	11
3. La simplification « d'urgence » par la dérogation préfectorale.	12
4. Mettre un coup d'arrêt à la surréglementation.	13
5. La commande publique et privée au service de la promotion du Made in France. .	14
6. L'épargne des Français mobilisée pour l'industrie.....	15
## Ces initiatives qui coûtent un peu à l'État mais qui rapportent beaucoup.....	17
7. L'énergie nucléaire pour une industrie nationale compétitive et décarbonée.....	17
8. Une trajectoire pluriannuelle de réaligement de la compétitivité fiscale sur l'environnement européen, centrée sur l'industrie.....	19
9. Un allègement massif du coût du travail qualifié, condition-clé de la réindustrialisation.....	21
10. L'apprentissage, politique cardinale pour l'emploi industriel des jeunes et la transmission des savoir-faire.....	23
11. La promotion d'un capital productif de long terme.	24
## Ces autres initiatives qui demandent une réforme des approches de l'État ou de l'Europe.	25
12. La proportionnalité des normes et régulations européennes en fonction de la taille des entreprises.	25
13. Un code de l'industrie pour simplifier et accélérer la transformation de notre appareil productif.	27
14. Un choc de décentralisation et une nouvelle fiscalité économique locale pour la réindustrialisation des territoires.	28
15. Une concurrence « à la loyale » à la place d'une « concurrence ouverte ».....	30

Introduction : Pour l'indépendance et la prospérité française, un seul « mode d'emploi », celui de la compétitivité.

Les nuages sont lourds au-dessus de notre économie, comme en témoigne l'état de la dette, des déficits, de la croissance ou encore des recettes fiscales. Le contexte international et les menaces de guerre commerciale rendent cette situation plus critique encore.

Soyons lucides : contrairement à la plupart de ses voisins européens, la France n'a jamais fait sérieusement le choix de la compétitivité. Nous sommes toujours et de loin, le champion d'Europe des impôts, notamment ceux qui pèsent sur la production sur notre territoire – jusqu'à sept fois plus qu'en Allemagne. Nous sommes aussi, et de loin encore, le pays développé dans lequel le coût du travail qualifié – celui des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers spécialisés, des commerciaux... – est le plus lourd et le plus dissuasif. Enfin, nous sommes, et sans doute là aussi de loin, le pays européen dans lequel les normes et les contrôles sur les entreprises sont les plus accablants.

Aux politiques de compétitivité pour construire l'avenir, la France a toujours préféré l'illusion des chèques publics et de la défense du pouvoir d'achat. Avec, sans en douter, l'intention sincère de protéger le plus grand nombre, comme lorsque l'État s'est endetté de 53 milliards d'euros en 2022 pour que la facture d'électricité des Français n'augmente pas.

Malheureusement, ces choix court-termistes nuisent aux Français sur le temps long : disparition de filières complètes, déclin de régions entières, chômage de masse et destruction de 2,5 millions d'emplois industriels. À force de « boucliers », de guichets et de petits prix, la France s'est vidée de ses savoir-faire et s'est mise sous perfusion des importations. Elle s'est aussi singulièrement appauvrie, comme en témoigne le décrochage de notre PIB par habitant par rapport aux grandes économies mondiales.

Lorsque la conjoncture n'est pas défavorable, cette « double peine » ne fait que nous affaiblir. Mais lorsque adviennent les crises, comme aujourd'hui, la France est frappée beaucoup plus vite et durement que les autres. C'est ce dont attestent hélas les ETI françaises qui ont vu, ces derniers mois, leurs marges fondre avec l'envolée de tous les coûts salariaux et de production. Le recul des investissements, la contraction des carnets de commandes, la dégradation constante de nos exportations ou encore l'explosion des défaillances ne trompent pas : comme l'état du pays, celui de nos ETI est désormais très préoccupant.

Est-ce pour autant une fatalité ? Regardons autour de nous ! En quelques années seulement, le redressement des pays du Sud de l'Europe, à commencer par le Portugal et l'Espagne, est d'autant plus spectaculaire qu'ils ne font pas partie des « frugaux » qu'on aime à citer en exemple. Comment ont-ils fait, en si peu de temps, pour changer de trajectoire ? D'abord en misant radicalement sur la compétitivité de leurs entreprises et en proposant un cadre économique favorable au travail et à la production. Dans une moindre mesure, les efforts fournis depuis dix ans pour commencer à rapprocher notre pays des standards européens ont été fructueux : nous

avons recréé plus d'1,5 million d'emplois, multiplié les recettes de l'impôt sur les sociétés par deux, doublé l'investissement industriel.

L'urgence à redresser nos comptes publics doit offrir l'occasion de poursuivre ce changement de logiciel. Plutôt que de refaire le choix des mauvaises recettes d'hier – hausse des impôts sur les entreprises, hausse du coût du travail - nous avons désormais la preuve qu'une autre politique est possible. A condition d'agir, en même temps, sur l'ensemble des leviers que nous avons à notre disposition.

Ramener la fiscalité des entreprises dans la moyenne européenne, c'est redonner l'élan qui manque pour investir, exporter et se développer, et loin de coûter, cela rapporte à la collectivité, en termes d'emplois ou de recettes fiscales. Baisser le coût du travail qualifié, c'est « desmicardiser » la société et encourager l'économie des bons salaires. Mettre un moratoire immédiat sur les normes excessives et mal évaluées, comme la CSRD et la CS3D, c'est inviter les entreprises à investir dans les projets plutôt que dans la paperasse. Replacer le prix de l'énergie dans la réalité des coûts de production permis par notre mix énergétique, c'est redonner immédiatement de l'air aux acteurs qui produisent en France.

Enfin, le moment est sans doute venu d'actionner le levier de la TVA et de se donner des marges nouvelles – les seules dont le pays dispose encore – pour tout à la fois restaurer une grande industrie française et faire respecter hors d'Europe nos standards sociaux et environnementaux.

Le pays ne peut pas se payer le luxe d'attendre la prochaine élection présidentielle pour trancher ces choix capitaux. Il reste deux ans pour agir et permettre au pays de regagner confiance en lui, de retrouver des perspectives. À commencer par celle de la prospérité, qui est une belle promesse, notamment pour lutter contre les injustices, réussir les transitions et investir dans les services publics essentiels, comme l'école et la santé. Et ne nous trompons pas : la compétitivité est le plus court chemin qui mène à la prospérité.

Par Frédéric COIRIER et Philippe d'ORNANO, Co-Présidents du METI.

Présentation de la démarche.

Ce « mode d'emploi pour produire et travailler en France » est pragmatique. Il dessine un chemin sur lequel nous devons avancer entre deux réalités.

D'un côté, la réalité de notre tissu industriel d'aujourd'hui. Les chiffres sont cinglants. Notre tissu industriel est l'un des plus faibles d'Europe avec moins de 10 % de la création de valeur de notre pays, une situation économique totalement singulière dans l'Union. Certes la volonté de réindustrialiser notre pays semble être actée. Elle l'est même depuis les États généraux de l'industrie il y a 15 ans (2009), mais les résultats ne sont pas au rendez-vous. Balance commerciale de biens manufacturés, part de la création de richesse, emplois industriels, etc. les principaux indicateurs sont mauvais, certains se dégradent même tandis que les autres restent quasiment stables. Il est vrai que l'emploi industriel a un peu relevé la tête depuis 2017. Toutefois à ce rythme, il faudrait plus d'un siècle pour rejoindre la moyenne européenne en termes d'industrie manufacturière dans la création de richesse. Cela n'est à la hauteur ni des attentes, ni des enjeux.

De l'autre côté, une impérative nécessité de réindustrialiser. Notre pays n'a jamais eu autant besoin d'une renaissance industrielle et ce pour une triple ambition : notre souveraineté économique dans une géopolitique de plus en plus incertaine, une indispensable création additionnelle de richesses et d'emplois pour notre cohésion sociale et territoriale, enfin une reprise en main de notre empreinte environnementale pour la réduire.

Premier constat : la situation du pays n'est pas compatible avec l'immobilisme. Elle est déjà si dégradée. Or aujourd'hui la « petite musique » que nous entendons est celle d'une Assemblée bloquée par l'absence de majorité, d'un Gouvernement qui attend Bruxelles, d'une Commission européenne qui semble courir derrière le monde tel qu'il évolue.

Le « mode d'emploi » que nous proposons est à l'inverse de cette forme d'attentisme et de défaitisme.

Second constat : malgré notre situation politique et budgétaire, nous avons les ressources pour avancer. Et nous avons l'obligation impérieuse de les mobiliser pour remettre à l'endroit ce que quarante années de désindustrialisation ont mis à l'envers. Certes, il n'existe pas LA mesure magique qui résoudrait tout dans un claquement de doigt. En revanche, il existe un ensemble de mesures à mettre en œuvre simultanément et conjointement pour refaire de notre pays un pays de production. Certaines ne coûtent rien à l'État. D'autres coûtent un peu mais rapportent beaucoup. Elles sont activables immédiatement. D'autres engagent des réformes dans la durée, car personne ne sous-estime les contraintes engendrées par notre déficit budgétaire. Mais cela ne peut pas être une excuse. Fixons-nous des perspectives et reconstruisons une envie collective pour l'avenir. C'est un passage obligé pour regagner la confiance.

Certaines propositions de ce « mode d'emploi pour produire et travailler en France » sont issues des travaux que j'ai conduits pour le Ministère de l'économie et des finances de novembre 2023

à avril 2024. Elles sont complétées et enrichies par les réflexions et les propositions du METI. Je l'en remercie très chaleureusement.

Aujourd'hui ces cheffes et chefs d'entreprises industrielles, souvent ancrés dans nos villes moyennes et zones rurales, incarnent cette ambition au-delà des seules pérennité et profitabilité de leur entreprise. Envers et contre une fiscalité pénalisante, une abominable complexité administrative, ils se battent pour investir, décarboner, moderniser, innover. Dans un pays où la pensée universelle, la macroéconomie et la politique n'assurent plus leur rôle, ils s'engagent, représentants de la micro-économie, de l'entrepreneuriat, des territoires et du pragmatisme.

C'est ainsi qu'il nous faut travailler, de concert, pragmatiquement, concrètement pour refaire de notre Nation, une communauté qui sache à la fois composer avec les désordres et les limites planétaires et produire des biens et des richesses qui la rendent fière.

Olivier LLUANSI, Professeur au Cnam

Auteur de « Réindustrialiser, le défi d'une génération » (Les Déviations, 2024).

L'analyse de REXECODE : Un choc d'attractivité pour réussir la réindustrialisation.

Le sommet « Choose France » animé chaque année par le Président de la République a le mérite de placer le défi de l'attractivité en Une des journaux. La France reste l'économie européenne qui présente la plus faible part de la valeur ajoutée qui soit attribuable à des filiales de groupes étrangers. Un enjeu fondamental de la prochaine décennie, c'est d'attirer suffisamment d'investissements sur notre territoire (qu'ils soient le fait d'entreprises issues de groupes étrangers ou d'entreprises à capitaux français qui ont toujours la possibilité d'arbitrer entre différentes localisations pour matérialiser leurs projets de développement). Des investissements riches en « produire en France », créateurs d'emplois qualifiés, à même de redonner à notre économie une dynamique industrielle durable.

Plus de dix ans après le rapport Gallois, qui, le premier, a objectivé la perspective d'une France sans industrie et déclenché des mesures de sauvegarde telles que le CICE, le Pacte de responsabilité et la baisse des impôts de production, la situation de notre industrie est à peine stabilisée. Elle doit désormais faire face au nouveau défi d'une Europe qui perd globalement en attractivité comme en compétitivité de son appareil industriel, notamment depuis la crise énergétique. L'effritement de la mondialisation, qui lui avait procuré ses débouchés par le passé, confronte l'Europe à un défi inédit.

Beaucoup peut être fait pour l'industrie sans demander plus d'argent public ni l'accord de nos partenaires européens. La simplification des démarches, c'est-à-dire la réduction des délais et la clarification de la décision publique, reste un axe majeur, comme l'illustre le baromètre Bpifrance Le Lab /Rexecode du mois de février 2025 consacré à cette question. L'accès au foncier et les formalités liées à la construction, que la moitié des dirigeants de TPE/PME jugent complexes, sont un autre enjeu : chaque jour passé à chercher un terrain ou à attendre un permis est un jour perdu pour la production. La distribution des compétences entre l'Etat et les collectivités, et les ressources financières de celles-ci, peuvent être optimisées pour faciliter l'implantation industrielle. Enfin, la mobilisation des Français, c'est-à-dire de leur épargne et de leurs compétences, emporte d'abord un enjeu de visibilité : replaçons l'industrie dans la vision de notre avenir collectif.

Restaurer l'attractivité industrielle, c'est aussi flécher des ressources économiques vers l'industrie pour lui donner les mêmes armes que les industries des autres pays. Et pour commencer, ne pas trop lui en retirer. L'alignement des prélèvements obligatoires sur nos concurrents européens doit être parachevé pour effacer le handicap structurel qui a pénalisé historiquement notre industrie. En particulier, le choix en France de surfiscaliser le travail qualifié et très qualifié tout en subventionnant le travail peu qualifié a pour effet collatéral d'alourdir la compétitivité de l'industrie tout en réduisant l'attractivité des postes qu'elle offre, et qu'elle a donc du mal à pourvoir. L'écart entre le salaire superbrut et le net d'impôt doit être aplani pour mieux faire bénéficier aux salariés qui choisissent l'industrie de la valeur ajoutée qu'ils concourent à créer. Les choix politiques de protection sociale et de pouvoir d'achat, nécessitant des recettes fiscales élevées, ne doivent plus conduire à pénaliser l'industrie, mais rechercher

leurs financements sur des assiettes neutres pour la production. L'autre particularité de la structure de coûts pesant sur l'industrie en France et héritée de l'intervention publique est le niveau de la fiscalité de production : les prélèvements effectués sans référence au résultat de l'activité mais procédant de son simple exercice sont d'un poids dans la valeur ajoutée de l'industrie sans équivalent dans les pays européens, Suède exceptée.

L'industrie est par essence capitaliste : elle a besoin d'un capital de long terme, prêt à prendre des risques, résistant aux fluctuations conjoncturelles et aux nécessaires coups durs qui surviennent le long du développement industriel. Attirer ce capital très spécifique suppose de lui laisser sa part des produits réalisés comme des pertes, en limitant au minimum toute ponction publique qui viendrait décourager la prise de risque et inciter à la rente. Enfin l'industrie étant très souvent une aventure familiale, la perspective de transmission est un levier d'attractivité à préserver. En contrepartie, la mobilisation de l'épargne de Français vers l'industrie pourrait être encouragée par la création de fonds à capital garanti destinés à accueillir l'épargne moyenne.

Enfin, l'Europe a un rôle à jouer pour répondre à une crise industrielle qui n'est plus seulement française mais européenne. C'est notamment le cas des marchés publics qui doivent davantage prioriser la production européenne quand elle existe, ne serait-ce que pour tenir compte des bénéfices en termes d'emploi local et de recettes fiscales induites. La remise en cause générale, par toutes les grandes économies du Monde, du cadre commercial de l'OMC, ouvre la voie à davantage de modulation de l'ouverture commerciale européenne : mieux protéger notre industrie, tout en assurant le bon fonctionnement concurrentiel du marché, façonner des nouveaux avantages comparatifs en réponse aux défis de réarmement et de la transition énergétique pour le climat, deux domaines dans lesquels la contribution de l'industrie est cruciale, faciliterait notre réindustrialisation. Enfin, la machine réglementaire européenne doit tirer les enseignements de l'échec manifeste des politiques appliquées dans le secteur automobile et de la montée de l'inquiétude des dirigeants face à la vague de réglementations à mettre en œuvre. Près des deux tiers des dirigeants de TPE-PME considèrent que les réglementations environnementales sont complexes à appliquer, soit le taux le plus important entre toutes les démarches.

Denis FERRAND et Olivier REDOULES, respectivement directeur général et directeur des études de Rexecode.

Ces initiatives qui ne coûtent rien (de plus) au budget de l'État.

1. Le potentiel inexploité des territoires.

La France ne semble toujours pas avoir pris la pleine mesure de ses territoires qui recèlent pourtant un potentiel inexploité pour consolider son socle productif.

Enjeux principaux :

- Exploiter pleinement le potentiel local pour une renaissance industrielle
- Renforcer la complémentarité entre innovation de rupture et innovation incrémentale, grands plans nationaux et dynamisme territorial porté par les ETI et les PMI.

Chiffres clés :

- Depuis 1990, perte d'1/4 des emplois industriels en France
- Si on prend l'objectif de 600.000 à 650.000 d'emplois industriels supplémentaires nets sur 10 ans¹, les deux tiers, soit 450.000 emplois peuvent être générés via une démarche territoriale
- Démarche « Rebond » : aller chercher les projets qui « dorment dans les cartons »
- En 2023 : 1 100 projets accélérés sur 20 territoires pilotes
- 1,8 Md € d'investissements, 5 000 emplois directs créés
- Mais aussi 65 % des projets sous les radars des acteurs publics
- Généralisation (estimation) : 15 000 projets potentiels, 450 000 emplois créés

Propositions concrètes :

Faire des territoires non plus seulement des espaces d'exécution de politiques nationales mais des acteurs décisionnaires créateurs de valeur au profit de la prospérité locale :

¹ Correspond à l'objectif d'une part manufacturière de 12 % dans le PIB en 2035.

Sources : Basset, Guillaume et Lluansi, Olivier, "Réindustrialisation : le potentiel caché de nos territoires" Les Cubes de la Fabrique de l'industrie, février 2023. BPIFrance - Le Lab, "Comment gagner la bataille de la réindustrialisation ?", mai 2024. France Stratégie "Réindustrialisation de la France à horizon 2035 : besoins, contraintes et effets potentiels" juillet 2024.

- Généraliser la démarche « Rebond » (Territoires d'industrie)
- Réactiver un fonds d'accélération des projets industriels territoriaux (900 M€/an) : État (300 M€), régions (300 M€), fonds européens sous-consommés (300 M€) avec une enveloppe flexible, déconcentrée, de type France Relance.

2. Le défi de la disponibilité du foncier industriel.

La quasi-totalité des zones d'activité économique seront saturées à horizon 2030. Relever le défi du foncier permettrait de lever l'un des principaux freins à la réindustrialisation.

Enjeux principaux :

- Libérer du foncier industriel pour éviter le blocage des implantations économiques
- Concilier les impératifs de zéro artificialisation nette et de réindustrialisation

Chiffres clés :

- 93 % des zones d'activités économiques saturées d'ici 2030
- 67 % des intercommunalités françaises refusent des projets par manque de foncier
- Hausse des prix du foncier industriel en France (+75 % en 4 ans)
- Besoins estimés :
 - 25 000 à 30 000 hectares en 10 ans-
 - Dont réhabilitation des friches : potentiel de 10 000 ha (un tiers des besoins)

Propositions concrètes :

- **Sanctuariser juridiquement 25 000 hectares de foncier industriel pour 10 ans**
- **Doter un fonds de réhabilitation des friches à hauteur de 500 M€/an, à mobiliser comme un outil d'aménagement du territoire (i.e. priorité aux territoires les plus fragiles)**
- **Créer un stock foncier compensatoire (10-15 000 ha) permettant une artificialisation raisonnée**
- **Accorder aux préfets un droit de dérogation à la loi ZAN pour les projets industriels pendant 2 ans jusqu'à la réactualisation des documents d'urbanisme et d'occupation des sols qui suivra l'adoption de la PPL sénatoriale TRACE.**

3. La simplification « d'urgence » par la dérogation préfectorale.

Le maquis des normes a été multiplié par 7 depuis le début du siècle. Le simplifier appelle un travail constant et résolu. À court terme, nous n'avons d'autre possibilité que d'étendre largement le pouvoir de dérogation des préfets.

Enjeux principaux :

- Réduire drastiquement le poids réglementaire pesant sur l'industrie
- Agir vite face à l'urgence économique

Chiffres clés :

- 400 000 normes applicables aux entreprises françaises
- Augmentation annuelle moyenne : +700 normes
- Coût administratif estimé entre 2,8 % et 8 % du PIB (environ 60 Mds €/an)

Propositions concrètes :

- **Généraliser le pouvoir de dérogation des préfets pour motif d'« intérêt régional ». Renforcer la sécurité juridique des dérogations en prévoyant une seule instance de recours devant le Conseil d'Etat.**
- **Mettre en place des Conférences régionales de simplification, inspirées des CTAP, auxquelles participent, autour du préfet, les acteurs économiques (chambres consulaires, pôles de compétitivité, agences de développement économiques) et les collectivités locales pour instruire de manière accélérée des demandes de dérogation ou d'expérimentation.**
- **Requalifier certains textes législatifs en textes réglementaires pour étendre les possibilités de dérogations préfectorales**

4. Mettre un coup d'arrêt à la surréglementation.

La simplification commence par la nécessité de mettre un coup d'arrêt à la surenchère normative qui, d'origine européenne comme nationale, n'a pas cessé. Au-delà, il est impératif de mettre en place une « machine à simplifier » qui s'appuie sur le dialogue et les propositions des acteurs économiques.

Enjeux principaux :

- Faire des filières industrielles des forces de proposition sur les sujets de simplification
- Mobiliser le dialogue social pour réduire efficacement les contraintes normatives

Chiffres clés :

- Inflation normative depuis 2002 :
 - Environnement : +653 %
 - Commerce : +364 %
 - Consommation : +311 %

Propositions concrètes :

- **Introduire un moratoire normatif pour reporter à 2 ans, reconductibles, toute nouvelle norme, hors motif d'ordre public**
- **Confier aux comités de filières, mis en place dans le cadre du Conseil national de l'Industrie, l'initiative de proposer, chaque année, des mesures de simplification (transversales pour toute l'économie ou applicables à leur secteur industriel)**
- **Instaurer l'obligation pour l'État de répondre officiellement et publiquement à chaque proposition de simplification formulée par les filières**
- **Produire annuellement une loi « omnibus » de simplification intégrant les propositions des acteurs économiques pour alléger le corpus normatif existant.**

5. La commande publique et privée au service de la promotion du Made in France.

L'achat « Made in France » est un levier d'une puissance insoupçonnée, bien loin du caractère romantique dont il est parfois affublé. Son potentiel ? Celui de réduire par deux notre déficit commercial abyssal en biens manufacturés, tout en renforçant notre souveraineté et en réduisant notre empreinte environnementale

Enjeux principaux :

- Réduire massivement les importations manufacturières
- Renforcer la souveraineté industrielle via l'achat public

Chiffres clés :

- Déficit commercial manufacturier français : entre 50 et 100 Mds €/an
- Commande publique : potentiel immédiat d'augmentation du Made in France : 15 milliards €/an sans changement des textes européens
- Le choix des catégories de produits avec le moindre surcoût reste à prioriser. Pour la puissance publique, retour sur investissement visé entre un et deux ans (surcoût à l'achat versus prélèvements obligatoires de l'activité générée).
- Achat responsable inter-entreprise et consommation engagée : deux autres leviers 2 x 15 milliards €/an

Propositions concrètes :

- Développer une véritable culture de l'achat public de proximité (management, formation, etc.) pour favoriser le Made in France/Europe pour la commande publique dans le respect des textes européens
- Déployer dans toutes les régions des méthodologies simples pour développer l'achat local dans l'achat inter-entreprise, à l'exemple de l'initiative « relocalisons.bzh » en Bretagne.
- Expérimenter une « TVA circulaire » afin de favoriser les composants locaux de la valeur ajoutée, par exemple pour les pompes à chaleur, les panneaux solaires et des familles de produits agroalimentaires
- Promouvoir à l'échelle européenne le Standard Triple E (Excellence Environnementale Européenne) afin d'apprécier et de rendre visible la trajectoire de décarbonation et la performance environnementale des entreprises françaises et européennes.

6. L'épargne des Français mobilisée pour l'industrie.

Le besoin d'investissement supplémentaire dans notre industrie est de l'ordre de 200 milliards d'euros sur dix ans, soit 3 % de l'épargne du pays qui s'élève à plus de 6 600 milliards d'euros. Trois pourcents seulement ! Il ne s'agit surtout pas de taxer, mais d'investir dans notre outil productif.

Enjeux principaux :

- Orienter une fraction de l'épargne vers l'investissement productif local
- Diversifier et faciliter les financements industriels

Chiffres clés :

- Besoin d'investissement supplémentaire : 200 milliards € sur 10 ans (seulement 2 à 3 % de l'épargne financière des Français)

Propositions concrètes :

- **Créer des fonds régionaux d'investissement industriel, directement accessibles aux épargnants locaux.**
- **Leur octroyer les meilleures clauses fiscales existantes pour les investissements dans les entreprises.**
- **Favoriser les outils financiers comme les obligations convertibles ou les actions à droit de vote multiple pour éviter les pertes de contrôle du capital**
- **Inciter fiscalement l'orientation d'une part de l'épargne vers l'industrie à travers des « Livrets Industrie » ou des « Fonds Industrie », nationaux ou régionaux, grâce à une exonération totale de tout prélèvement fiscal et social à 10 ans.**
- **Créer des fonds à capital garanti permettant de dérisquer les investissements industriels pour attirer l'épargne des Français.**

L'éclairage de REXECODE

Dans son document de travail de juin 2023 intitulé « Politique budgétaire et fiscale : comment répondre à plus de besoins collectifs avec moins d'argent public », Rexecode estime « que les placements en assurance-vie, en épargne réglementée (livrets) et en actions cotées, soit en tout 3 000 milliards, correspondent à un motif de précaution.

L'enjeu est donc d'orienter une partie des 3 000 milliards de l'épargne de précaution vers l'investissement productif. »

Ces initiatives qui coûtent un peu à l'État mais qui rapportent beaucoup.

7. L'énergie nucléaire pour une industrie nationale compétitive et décarbonée.

L'énergie est la sève de l'industrie. Sans un prix de l'électricité permettant de rester compétitif, il n'y aura ni électrification de l'outil productif et donc ni décarbonation, ni réindustrialisation.

Enjeux principaux :

- Garantir une énergie électrique décarbonée, compétitive, à un prix stable à l'industrie française
- Préserver l'industrie française face à la volatilité du marché européen
- Éviter la fragilisation des entreprises électro-intensives et électrosensibles par les prix élevés ou instables

Chiffres clés :

- Accord État-EDF (novembre 2023) : prix cible de l'électricité nucléaire fixé à 70 €/MWh, considéré comme trop élevé
- +80 % de l'électricité française est décarbonée (nucléaire/hydraulique), pourtant exposée à un marché européen instable, indexé sur gaz et CO2

Propositions concrètes :

- **Clarifier les objectifs de politique énergétique qui doivent, en premier lieu, favoriser la compétitivité et l'indépendance énergétique des entreprises françaises et pas seulement les performances financières et performances opérationnelles de EDF.**
- **Faire de la disponibilité du parc électronucléaire français une priorité de la politique énergétique française avec comme cible 410 TWh versus 350 TWh actuellement (soit un taux de charge à ~70 % quand aux États-Unis ce taux avoisine les 90 % pour un parc plus ancien versus ~65 % - objectif actuel - l'un des plus faibles au monde)**

- **Garantir pour l'industrie un accès à l'électricité issue du parc nucléaire existant sur la base d'un prix moyen « Cost + », via une régulation ou une contractualisation ad 'hoc**
- **Faire du prix total de l'électricité (y compris transport et distribution) et de sa fiscalité un indicateur et un levier de compétitivité et de décarbonation de l'industrie française.**

L'éclairage de REXECODE

Selon Rexecode, la réindustrialisation de la France serait favorable à la décarbonation mondiale. En effet, la France présente une intensité carbone moyenne de l'électricité très faible, et un potentiel complémentaire de développement des énergies décarbonées électriques et non électriques (biomasse, bioénergies...) ainsi que d'hydrogène décarboné. Du point de vue climatique, elle est donc une terre d'accueil très favorable au développement industriel, en termes relatifs.

À l'heure où les entreprises s'engagent sur des trajectoires de décarbonation, que ce soit pour leurs propres émissions directes (scope 1), mais aussi pour les émissions indirectes liées à leur consommation énergétique (électricité, chaleur et froid, scope 2) et aux émissions indirectes qui résultent des activités de l'organisation, en dehors de son contrôle direct (produits et services achetés, transport et logistique, etc... ; scope 3), la France dispose de ce point de vue d'un atout significatif par rapport à la plupart des autres pays. Produire en France avec de l'énergie décarbonée n'augmente pas ou peu les émissions françaises, mais surtout diminue les émissions mondiales par rapport à un même développement industriel dans des pays au mix énergétique beaucoup plus carboné (voir Insee Analyses n° 89). »

<https://www.rexecode.fr/competitivite-croissance/reperes-de-politique-economique/la-reindustrialisation-de-la-france-serait-favorable-a-la-decarbonation-mondiale>

8. Une trajectoire pluriannuelle de réalignement de la compétitivité fiscale sur l'environnement européen, centrée sur l'industrie

Nous avons stoppé notre désindustrialisation en 2010 grâce à un sursaut collectif. Aujourd'hui si nous souhaitons passer d'une décennie de stabilisation à une décennie de véritable réindustrialisation, rien ne sera possible sans disposer d'une compétitivité fiscale avec un réalignement sur la moyenne européenne

Enjeux principaux :

- Remplacer la compétitivité fiscale française dans la moyenne européenne
- Éviter la fuite des investissements industriels vers les pays voisins européens plus attractifs fiscalement

Chiffres clés :

- Écart de prélèvements fiscaux et sociaux (avant résultat, cf « impôts de production » au sens large), entre France et Allemagne : 20 milliards d'euros/an (7 points de valeur ajoutée d'écart)
- Besoin d'investissement supplémentaire annuel pour une trajectoire de réindustrialisation : 20 milliards €/an
- Potentiel : une réindustrialisation réussie pourrait générer presque 60 milliards € de valeur ajoutée supplémentaire par an en France (équivalent à 2 points de PIB), soit plus de 30 milliards €/an de prélèvements obligatoires additionnels

Propositions concrètes :

- **A travers une loi de programmation pluriannuelle de la compétitivité française, établir une trajectoire claire (sur cinq ans) de réalignement fiscal sur les standards européens (notamment l'Allemagne), avec notamment un calendrier précis de réduction des impôts de production**
- **Affirmer la neutralité technologique des soutiens publics au profit d'une politique de soutien global à l'industrie dans son ensemble (éviter le favoritisme envers certaines technologies comme l'hydrogène ou certaines typologies d'entreprises comme les start-ups)**
- **Identifier les aides publiques qui pourraient être transformées en baisse de la fiscalité de production à commencer par les subventions aux entreprises publiques et les taux de TVA réduits, notamment.**

L'éclairage de Rexecode

D'après une étude de Rexecode, les prélèvements en amont du résultat d'exploitation représentent 7 points de valeur ajoutée de plus en France qu'en Allemagne pour l'industrie, soit un montant de plus de 20 Md€. En particulier, l'écart en impôts de production (nets) avec l'Allemagne et la moyenne de la zone euro est de 3,2 points de valeur ajoutée, ce qui représente 10 Md€ pour l'industrie. Ainsi, les baisses d'impôts de production à partir de 2020 ont seulement réduit, sans le résorber, l'écart de fiscalité pesant sur l'industrie.

9. Un allègement massif du coût du travail qualifié, condition clé de la réindustrialisation.

Le coût du travail qualifié en France est nettement plus élevé qu'ailleurs en Europe. Il devient un handicap pour les transformations et la montée en gamme de notre appareil productif autant qu'il constitue un verrou à la progression des salaires et à l'augmentation du niveau de vie des Français.

Enjeux principaux :

- Mettre fin à la « smicardisation » et réhabiliter le travail qualifié
- Restaurer la compétitivité du coût du travail qualifié en France par rapport aux autres pays européens (Allemagne, Danemark, Espagne)
- Faciliter l'accès des entreprises aux talents nécessaires pour réussir la transition industrielle, numérique et environnementale

Chiffres clés :

- Les entreprises industrielles ont relocalisé en France plutôt des activités peu qualifiées et délocalisent des activités qualifiées (INSEE sur période 2018-2020)
- Coût horaire du travail industriel en France : 46,36 €/heure, parmi les plus élevés d'Europe
- À partir d'1,4 SMIC, la masse des prélèvements sur le salaire est plus importante en France que dans les pays comparables au détriment de la compétitivité et de l'attractivité des emplois industriels
- Part des cotisations sociales patronales : France (30,6 %), contre Danemark (12,5 %) et Espagne (26,7 %)
- Conséquence : 3 ingénieurs embauchés en France = coût équivalent à 5 ingénieurs en Allemagne

Propositions concrètes :

- **Supprimer les cotisations « maladie » et « famille » sur les salaires, basculées vers la solidarité nationale (CSG/TVA), permettant une réduction substantielle du coût du travail qualifié**
- **Déplafonner ou élargir les dispositifs d'allègements actuels de cotisations sociales aux salaires supérieurs à 2,5 SMIC pour encourager les emplois qualifiés et réduire les effets du coin socio-fiscal**

- **Exonérer les heures supplémentaires, dans une limite de 7 500 euros par an, de toute cotisation sociale.**
- **Plafonner les cotisations au-delà de 4,5 SMIC.**

L'éclairage de Rexecode

Rexecode a objectivé la « surfiscalisation » du travail qualifié dans une étude publiée en janvier 2025 qui montre, qu'au-delà de 1,4 SMIC environ, les prélèvements portant sur le travail acquittés par l'employeur ou le salarié sont supérieurs, en pourcentage du salaire brut, en France que dans les autres grands pays de la zone euro. Rexecode démontre dans son étude que cet écart de coût du travail ne se justifie que partiellement par des prestations sociales individuelles supérieures en France. La surfiscalité par rapport à l'Allemagne atteint 10 points de salaire brut autour de 3,5 SMIC, et s'accroît à mesure que l'on progresse sur l'échelle des salaires.

10. L'apprentissage, politique cardinale pour l'emploi industriel des jeunes et la transmission des savoir-faire.

L'apprentissage est une voie royale pour notre jeunesse, pour l'accès à l'emploi, pour la transmission des savoir-faire. Cette politique stratégique pour l'avenir de l'industrie et de l'emploi qualifié en France doit être sanctuarisée et amplifiée.

Enjeux principaux :

- Comblers les postes vacants dans l'industrie par un apprentissage massif, véritable levier d'emploi et d'intégration des jeunes
- Assurer la pérennité des savoir-faire industriels
- Sortir des politiques instables (stop-and-go) nuisibles à la confiance des entreprises et des jeunes

Chiffres clés :

- 50 à 60 000 postes vacants (fin 2024) actuellement dans l'industrie, représentant 4 à 5 milliards € de valeur ajoutée perdue chaque année
- Les femmes représentent 45 % des étudiants en apprentissage, avec une progression régulière
- Le taux d'insertion professionnelle à la sortie de l'apprentissage atteint environ 70 % en moyenne nationale dans les six mois suivant l'obtention du diplôme
- Les diplômes liés à l'industrie représentent seulement 14 % des entrées en apprentissage. C'est plus que la part de population active dans les filières industrielles, mais pas beaucoup plus.

Propositions concrètes :

- **Supprimer totalement les aides directes à l'apprentissage et, en contrepartie, éliminer les taxes correspondantes.**
- **Fixer un objectif national de 7 % d'apprentis dans toutes les entreprises industrielles, avec un système de bonus-malus articulé autour de cet objectif**
- **Supprimer, à partir de la catégorie ETI, le recours obligatoire aux OPCO : encourager les entreprises industrielles à financer directement leurs propres écoles et centres de formation en lien étroit avec leurs besoins réels et ceux de leurs bassins d'emplois.**

11. La promotion d'un capital productif de long terme.

Le capitalisme familial est caractérisé par son ancrage territorial et son orientation résolument à long terme est une force pour l'industrie. Il faut renforcer les outils favorables à la détention française d'actifs industriels français.

Enjeux principaux :

- Consolider l'ancrage territorial, la stabilité économique et l'investissement à long terme dans l'industrie grâce au capital familial
- Lever les freins fiscaux à la transmission intrafamiliale des entreprises industrielles françaises

Chiffres clés :

- Entreprises familiales en Allemagne : 90 % des entreprises industrielles, plus de 50 % des exportations nationales
- Transmission intrafamiliale d'entreprises en France : seulement 17 %, contre 56 % en Allemagne et 70 % en Italie
- Fiscalité transmission France : 7 à 11 % (ligne directe) et 15 à 24 % (ligne indirecte), contre seulement 5 % en moyenne en Europe

Propositions concrètes :

- **Élaborer une véritable politique publique de la transmission d'entreprise et de l'investissement de long terme afin de suivre et d'encourager le développement d'un plus grand nombre d'ETI françaises.**
- **Indépendamment du Pacte Dutreil, instaurer un « contrat de très long terme » permettant d'aligner le régime fiscal des transmissions d'entreprises sur la moyenne européenne, en contrepartie d'un engagement de maintien de l'actionnariat porté à 10 ans.**

Ces autres initiatives qui demandent une réforme des approches de l'État ou de l'Europe.

12. La proportionnalité des normes et réglementations européennes en fonction de la taille des entreprises.

La proportionnalité en droit est la traduction du juste. Créer une catégorie mid-caps dans les législations européennes, à l'instar de la catégorie ETI française, serait l'expression d'une législation « juste à la bonne taille » pour des entreprises « juste à la bonne taille » pour la conquête internationale et la prospérité de nos régions.

Enjeux principaux :

- Adapter les exigences réglementaires européennes à la taille réelle des entreprises
- Protéger et soutenir les entreprises de taille intermédiaire (ETI, ou mid-caps), colonne vertébrale industrielle européenne
- Éviter des coûts disproportionnés de mise en conformité, freinant leur compétitivité et leur développement

Chiffres clés :

- Catégorie mid-caps : entreprises entre 250 et 3000 salariés, représentant environ 20 % des emplois privés européens
- Coût initial estimé de la mise en conformité avec la directive européenne CSRD pour les mid-caps françaises : 2 Mds €, soit 13 % de leur investissement annuel moyen

Propositions concrètes :

- **Créer, au niveau européen, une nouvelle catégorie légale d'entreprises (mid-caps), intermédiaire entre PME et grands groupes, à l'image du modèle français. La Commission européenne a proposé récemment la création d'une catégorie Small mid-caps (750 salariés, 150 M€ de CA) qui constitue un très bon pas dans la bonne direction.**
- **Appliquer le principe juridique de proportionnalité dans toutes les réglementations européennes générales (finance, environnement, reporting, accès aux aides publiques) et sectorielles en fonction de cette catégorie.**

- **Instaurer un Test PME/ETI européen permettant aux acteurs économiques de contribuer à l'évaluation de l'impact des normes nouvelles.**

13. Un code de l'industrie pour simplifier et accélérer la transformation de notre appareil productif.

Il est très surprenant que l'idée d'un code de l'industrie, regroupant les dispositions applicables aux activités productives, n'ait pas émergé plus tôt. Cet outil permettrait de rendre notre droit lisible et accessible, de simplifier et d'accroître notre attractivité.

Enjeux principaux :

- Rendre lisibles, accessibles et simples les textes législatifs et réglementaires applicables à l'industrie
- Clarifier les droits et obligations des industriels face à un environnement réglementaire complexe et dispersé
- Faciliter la prise de décision économique et l'attractivité industrielle des territoires français

Chiffres clés :

- Nombre de codes existants en France : 108 codes dont 77 en vigueur, aucun dédié spécifiquement à l'industrie
- Durée estimée pour un chantier complet de codification spécifique à l'industrie : environ 24 mois

Propositions concrètes :

- **Créer officiellement un « Code de l'Industrie » regroupant et simplifiant toutes les réglementations applicables directement aux entreprises industrielles (environnement, construction, consommation, fiscalité, droit social, etc.)**
- **Utiliser cette codification comme levier pour basculer certaines normes législatives en normes réglementaires avec pour finalité complémentaire de renforcer les marges de manœuvre des préfets (cf dérogations régionales)**
- **Réaliser cette codification en 24 mois maximum et sous l'autorité et la responsabilité directe du Premier ministre pour garantir une interministérialité et éviter les silos administratifs.**
- **Mettre en place un comité de suivi régulier (issu du Conseil national de l'industrie) afin de garantir une codification utile, opérationnelle et pragmatique.**

14. Un choc de décentralisation et une nouvelle fiscalité économique locale pour la réindustrialisation des territoires.

Face au défi de la simplification et pour forcer un changement de culture au sein de notre administration, il existe une solution : changer fondamentalement son organisation. Cela voudrait dire enclencher un vaste mouvement de déconcentration/décentralisation.

Enjeux principaux :

- Réduire significativement la durée et la complexité des procédures administratives liées aux implantations industrielles en France
- Forcer un changement culturel profond dans l'administration française, aujourd'hui perçue comme trop centralisée et peu réactive
- Renforcer l'efficacité opérationnelle des décisions économiques au niveau territorial (régions, intercommunalités)

Chiffre clés :

- Durée des procédures administratives d'autorisation industrielle : deux fois plus longues en France qu'en Allemagne (rapport Guillot, 2022). Une enquête menée par France Industrie en 2024 indique que seuls 27 % des industriels estiment que les démarches de simplification administrative ont eu un impact réellement positif sur leurs activités.

Propositions concrètes :

- **Faire du préfet « le chef d'orchestre » de la politique économique de l'État dans les territoires : autorisations d'ouverture/fermeture de sites, gestion des aides économiques, financements européens, décisions sur les plans sociaux (PSE), etc.**
- **Confier aux Régions la compétence exclusive en matière de formation professionnelle et de soutien à l'apprentissage.**
- **Mettre en place une Contribution Territoriale Unique (CTU), basée sur les résultats des entreprises et issue de la fusion de la TF et de la CFE (pour la part locale) et du versement mobilité (pour la part régionale), qui soit dans la moyenne des taxes locales pratiquées en Allemagne. Compenser le manque à gagner pour les collectivités concernées par une « taxe Shein » sur le commerce en ligne.**

L'éclairage de Rexecode

Dans son Etat des lieux de la fiscalité locale de production en France et en Europe paru en septembre 2023, Rexecode estimait que la fiscalité locale de production sur les entreprises se situait autour de 1,8 % du PIB en 2019, un niveau bien supérieur à celui observé en Allemagne (0,2 %), aux Pays-Bas (0,6 %), en Espagne (0,8 %) et égal à celui en Italie (1,8 %). Selon l'analyse de Rexecode, la baisse des impôts de production pour environ 0,6 point de PIB au total aurait seulement réduit, sans le fermer, l'écart de la France avec ses voisins européens. Dans le même temps, les modalités des réformes ont amoindri le lien entre les collectivités et les entreprises.

15. Une concurrence « à la loyale » à la place d'une « concurrence ouverte ».

Le redressement compétitif pour réaligner sur la moyenne européenne, à lui seul ne suffira pas. Nos valeurs sociales et environnementales engendrent des exigences fortes sur nos modes de production et donc des coûts supplémentaires. L'Europe a besoin d'une nouvelle politique commerciale pour adosser sa stratégie industrielle.

Enjeux principaux :

- Restaurer la compétitivité des entreprises européennes face à la concurrence internationale déloyale
- Établir une nouvelle doctrine commerciale européenne fondée sur la réciprocité des exigences sociales et environnementales
- Assurer la défense stratégique des industries essentielles à la souveraineté européenne, menacées par les politiques commerciales agressives (USA, Chine)

Chiffres clés :

- Surcoût accepté par des filières essentielles de l'industrie européenne (chimie notamment) pour intégration de normes environnementales/sociales : environ 30 % par rapport à d'autres régions du monde
- Coût d'importation du gaz liquéfié américain par rapport au gaz russe : deux fois supérieur après la crise ukrainienne
- Masse salariale moyenne en Europe : 5 fois supérieure à celle des pays asiatiques émergents

Propositions concrètes :

- **Créer un Bouclier européen de réciprocité permettant aux acteurs européens d'un secteur industriel de saisir la Commission européenne et les juridictions européennes compétentes en cas de constat de non-respect des obligations fiscales, sociales ou environnementales européennes par des productions importées.**
- **Inviter les États membres à prendre toute mesure nationale adaptée (normes techniques spécifiques, fiscalité écologique différenciée, bonus carbone) pour inciter l'Europe à adopter rapidement cette nouvelle doctrine commerciale.**